

Certificat



PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93150-Z-389583-2025

Ecocert Canada confirme par la présente que :

TERRA SATIVA, TERRE DE CULTURES

750, rang St-Joseph Ouest, St-Alban, Quebec, G0A 3B0, CANADA

a été audité et certifié conformément au programme :

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)



Pour les étapes de production / activités:

CULTURES PRODUITES SOUS DES STRUCTURES OU EN CONTENANTS, PRODUCTION DE GERMINATIONS, POUSES ET DE MICRO-VERDURETTES, PRODUCTION VEGETALE

Certificat délivré le 4 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis,
Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Date d'anniversaire : 13 mai 2026

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection annuelle subséquente. Ceci n'est pas une date d'expiration.

Date de la certification initiale : 22 août 2005

Le dernier audit a eu lieu le 13 août 2025

Z001(COR)v02fr

Page 1/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat
officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93150-Z-389583-2025



TERRA SATIVA, TERRE DE CULTURES

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Terra Sativa

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Agastache-fenouil	Biologique	X	X
> Ail (bulbes et fleurs)	Biologique	X	X
> Aneth	Biologique	X	X
> Armoise	Biologique	X	X
> Artichauts	Biologique	X	X
> Aubergines	Biologique	X	X
> Basilic	Biologique	X	X
> Bette à cardé	Biologique	X	X
> Betteraves	Biologique	X	X
> Brocolis	Biologique	X	X
> Camomille	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 4 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 2/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93150-Z-389583-2025



TERRA SATIVA, TERRE DE CULTURES

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Terra Sativa

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Cantaloup	Biologique	X	X
> Carottes	Biologique	X	X
> Cataire	Biologique	X	X
> Céleri-feuilles	Biologique	X	X
> Céleri-rave	Biologique	X	X
> Cerises de terre	Biologique	X	X
> Chou Frisé- Kale	Biologique	X	X
> Choux chinois (chois, Napa)	Biologique	X	X
> Choux rave	Biologique	X	X
> Choux	Biologique	X	X
> Choux-fleurs	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 4 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 3/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93150-Z-389583-2025



TERRA SATIVA, TERRE DE CULTURES

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Terra Sativa

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Citronelle	Biologique	X	X
> Citrouilles	Biologique	X	X
> Concombres	Biologique	X	X
> Coriandre	Biologique	X	X
> Cornichons	Biologique	X	X
> Courges d'hiver	Biologique	X	X
> Courgettes	Biologique	X	X
> Cucamelon	Biologique	X	X
> Daikon	Biologique	X	X
> Échalotes	Biologique	X	X
> Épinards	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 4 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 4/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93150-Z-389583-2025



TERRA SATIVA, TERRE DE CULTURES

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Terra Sativa

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Estragon mexicain	Biologique	X	X
> Fenouil	Biologique	X	X
> Fraises	Biologique	X	X
> Galinsoga	Biologique	X	X
> Haricots frais	Biologique	X	X
> Kale	Biologique	X	X
> Laitues	Biologique	X	X
> Lavande	Biologique	X	X
> Livèche	Biologique	X	X
> Mélisse	Biologique	X	X
> Melon d'eau	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 4 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 5/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93150-Z-389583-2025



TERRA SATIVA, TERRE DE CULTURES

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Terra Sativa

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Melons	Biologique	X	X
> Menthe	Biologique	X	X
> Micropousses de Pois Jaune	Biologique	X	X
> Micropousses de Tournesol	Biologique	X	X
> Monarde	Biologique	X	X
> Navets	Biologique	X	X
> Oignons vert	Biologique	X	X
> Oignons	Biologique	X	X
> Origan	Biologique	X	X
> Ortie	Biologique	X	X
> Oseille	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 4 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 6/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93150-Z-389583-2025



TERRA SATIVA, TERRE DE CULTURES

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Terra Sativa

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Pakchoi	Biologique	X	X
> Panais	Biologique	X	X
> Paniers A.S.C	Biologique	X	X
> Pâtissons	Biologique	X	X
> Persil	Biologique	X	X
> Piments forts	Biologique	X	X
> Piments type d'Espelette/Gorria	Biologique	X	X
> Poireaux	Biologique	X	X
> Pois mange-tout	Biologique	X	X
> Poivrons	Biologique	X	X
> Pommes de terre	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 4 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 7/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93150-Z-389583-2025



TERRA SATIVA, TERRE DE CULTURES

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Terra Sativa

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Pommes	Biologique	X	X
> Radicchio	Biologique	X	X
> Radis	Biologique	X	X
> Raisin	Biologique	X	X
> Rhubarbe	Biologique	X	X
> Romarin	Biologique	X	X
> Rutabagas	Biologique	X	X
> Sarriette d'été	Biologique	X	X
> Tagètes comestibles	Biologique	X	X
> Tatsoi	Biologique	X	X
> Thym	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 4 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 8/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93150-Z-389583-2025



TERRA SATIVA, TERRE DE CULTURES

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : Terra Sativa

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Tomates cerises	Biologique	X	X
> Tomates italiennes	Biologique	X	X
> Tomates	Biologique	X	X
> Tomatillos	Biologique	X	X
> Topinambours	Biologique	X	X
> Verveine citronnelle	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 4 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 9/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises. La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93150-Z-389583-2025



TERRA SATIVA, TERRE DE CULTURES

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce : **TERRA SATIVA, TERRE DE CULTURES**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Ail	Biologique	X	X
> Basilic	Biologique	X	X
> Concombres	Biologique	X	X
> Tomates	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (2) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 4 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr



Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93150-Z-389583-2025



TERRA SATIVA, TERRE DE CULTURES

Régime Bio Canada (COR) *

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Site(s) couvert(s) :

> 750, rang St-Joseph Ouest, St-Alban, Quebec, G0A 3B0, CANADA

Certificat délivré le 4 septembre 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 11/11

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé